

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12.12.2019**

**Etaient présents** : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Béatrice COLLOUD, Agnès LAPHIN, Christel LAVOREL, Béatrice VILLETTE et Messieurs Michel CRITIN et Fabrice DECARROUX, excusés.

Madame Martine FREYRE a été nommée secrétaire.

**Le Conseil Municipal** :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 7.11.2019.
- **Accepte** le devis suivant pour l'aménagement en mobilier du bâtiment associatif en face de l'église :
  - VACHOUX SARL pour un montant de **9 668.50 € TTC**
- Après avoir partagé l'avis des membres du conseil Municipal, **décide** de baptiser ce bâtiment, mis à disposition des associations, « Le Diapason ».
- **Prévoit** l'aménagement provisoire du parking au bas de l'église pour un montant d'environ 13 500 €.
- **Décide**, après présentation par Messieurs Denis DUPANLOUP et Roland LAVERRIERE, Maires Adjoints, du choix des matériaux pour l'aménagement de la place de la médiathèque et du sentier qui rejoindra le groupe scolaire.
- **Ecoute** M. le Maire qui précise que l'achèvement des travaux du bâtiment de la médiathèque est prévu pour avril 2020.
- **Approuve** le Contrat de Territoire d'Espaces Naturels Sensibles (CTENS) n° 2 du Plateau des Bornes ainsi que la participation communale qui s'élève, pour la phase 1 (2020-2021), à 16 349 €.
- Pour clore l'exercice 2019, **vote**, sur proposition de Mme Chantal BARONI-CHAPPAZ, Maire-Adjointe en charge des finances, les virements de crédits suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Charges de copropriété	- 20 400.00 €
Personnel titulaire	6 500.00 €
Personnel non titulaire	5 600.00 €
Cotisations caisses retraite	4 100.00 €
Titres annulés	4.200.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Plan Local d'Urbanisme	10 000.00 €
Matériel de transport	- 10 000.00 €
Matériel divers	- 88 000.00 €
Voirie	88 000.00 €

- **Vote** :
  - Sur proposition de Mme Isabelle ROGUET, Maire-Adjointe en charge du scolaire, **une subvention de 7 560.00 €** pour une classe de découverte prévue pour les 4 classes de CP, CE1 et CE2 (108 élèves) de l'école du Chef-Lieu, à Largentière, en Ardèche ;
  - **Une subvention de 500.00 €** à la ville du Teil en Ardèche, sinistrée le 11 novembre 2019 à la suite d'un séisme.
- **Accepte** le devis suivant :
  - TAMTAM pour un montant de **1 622.30 € TTC** pour l'entretien de la sono de la salle communale.
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 30 janvier 2020 à 19h30.